

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016 n°IV/2016

Présents : M. Jean-Marie **BEUTEL**, Maire

Adjoints :

M. Christian **WENDLING**
Mme Fabienne **BAAS**
M. Gilles **KAPP**
Mme Azam **TAHERI**

M. Bruno **BOULALA**
M. Sylvain **BROUSSE**
Mme Anne **MAMMOSSER**
Mme Pierrette **SCHMITT**

Conseillers Municipaux :

Mme Brigitte **LENTZ**
M. Denis **RITZENTHALER**
M. Jean-Marie **VELTZ**
Mme Véronique **KOLB**
Mme Emmanuelle **HUMBERT**
M. Pascal **VAUVILLIER**
Mme Angélique **WINLING**
M. Hervé **GANDRIEU**
Mme Céline **CHRISTOPHE**
M. Michel **KARM**

Mme Svetlana **BRAULT**
M. Richard **LINCK**
M. Jérôme **BUCHERT**
Mme Christelle **ABBRUCIATI**
M. Dimitri **LEGIN**
Mme Anne **EBERHARDT**
Mme Nancy **DULCK**
M. Patrice **GUILLEMOT**
Mme Catherine **GEIGER**

Absents excusés :

M. Noël **NICKAES**, absent excusé, donne procuration à M. Christian **WENDLING**
Mme Farida **GHETTAS**, absente excusée, donne procuration à Mme Anne **MAMMOSSER**
Mme Patricia **FROITIER**, absente excusée, donne procuration à M. Gilles **KAPP**
M. Damien **OSWALD**, absent excusé, donne procuration à Mme Catherine **GEIGER**
Mme Pascale **LAMBERT-THORWARTH**, absente excusée, donne procuration à Mme Anne **EBERHARDT**

ORDRE DU JOUR

1°) - APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016 n° III/2016

AFFAIRES FINANCIERES

2°) - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - VILLE D'OSTWALD

3°) - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - PÔLE ENFANCE

4°) - COMPTE DE GESTION 2015 - VILLE D'OSTWALD

5°) - COMPTE DE GESTION 2015 - PÔLE ENFANCE

6°) - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - VILLE D'OSTWALD

7°) - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - PÔLE ENFANCE

8°) - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PÔLE ENFANCE

9°) - TARIFS

- a) Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- b) Ecole Municipale de Musique d'Ostwald (EMMO)
- c) Restauration scolaire

10°) - SUBVENTION DE SOLIDARITE

URBANISME

11°) - SUBVENTIONS DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION

AFFAIRES DE PERSONNEL

12°) - TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

13°) - REGLEMENT DE FORMATION

14°) - FIXATION DES CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE

15°) - ANALYSE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

16°) - EVALUATION DU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

AFFAIRES SCOLAIRES

17°) - MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

MARCHES PUBLICS

18°) - MARCHES PUBLICS

- a) Renouvellement de l'éclairage public - Rue Michael Faraday
- b) Renouvellement de l'éclairage public - Rue des Cigognes
- c) Rénovation de la chaufferie du Centre Sportif et de Loisirs (CSL)

TRAVAUX

19°) - ADAPTATION AU HANDICAP (Ad'Ap) : VALIDATION DU PLANNING DES TRAVAUX

Le Maire, Jean-Marie Beutel, salue les membres du Conseil municipal et les remercie de leur présence.

En introduction, le Maire rappelle quelques dossiers relevant de l'actualité récente, au rang desquels figurent notamment :

- L'achèvement des travaux de la nouvelle crèche et les opérations de réception des travaux qui en résultent ;
- En matière environnementale, les acquisitions foncières autour de la gravière du Gérig ;
- La livraison, toute récente, des nouveaux jardins familiaux au Wihrel.

Pour les mois d'été à venir, le Maire rappelle les travaux les plus importants :

- La mise en œuvre programmée de l'accessibilité liée au handicap ;
- Les travaux d'investissement et d'entretien dans les écoles (tableaux numériques, notamment) ;
- La réhabilitation du Centre Sportif et de Loisirs (CSL) : remplacement de la chaufferie, réfection du parvis, ...

Puis le Maire aborde l'ordre du jour.

1°) - Approbation du rapport de la séance du conseil municipal du 30 mai 2016 n° III/2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2016 a été transmis aux conseillers par mail du 06 juin 2016.

Aucune observation écrite n'a été transmise à ce jour.

Ledit procès-verbal a été **adopté par 31 voix pour, 2 abstentions.**

AFFAIRES FINANCIERES

2°) - Compte administratif 2015 - Ville d'Ostwald

Le compte administratif 2015 retrace les opérations budgétaires tant en recettes qu'en dépenses engagées par l'ordonnateur et il reflète les écritures comptables passées sous son égide. Ce document doit être validé par l'assemblée municipale avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

.../..

Les documents relatifs à la tenue de ces comptes et à la constatation des résultats sont joints à l'ordre du jour transmis aux Conseillers Municipaux.

L'assemblée municipale est appelée à débattre de la teneur de ce document avant son adoption. L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales prévoit expressément que, lors de la séance où le compte administratif est débattu, le Conseil municipal doit élire un Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion du compte administratif mais doit impérativement se retirer au moment de son vote. La désignation du Président de la séance n'a pas lieu d'intervenir au scrutin secret.

Intervention M. Jean-Marie Beutel, Maire

Le compte administratif qui est aujourd'hui présenté constate :

- une section de fonctionnement de 8,8 M€ qui dégage un excédent de 624 500 €.
- une section d'investissement de 5,31 M€ qui révèle un besoin de financement de 330 000 €.

Tenant compte des restes à réaliser, pour respecter l'annualité budgétaire, le solde global du budget est excédentaire de 294 000 €.

Sans entrer dans le détail des comptes qui seront présentés par Christian Wendling, je souhaite simplement relever, une fois de plus, le niveau soutenu des investissements précisément 4,3 M€, toutes opérations confondues. Je rappelle que les investissements opérationnels génèrent de l'activité économique et de l'emploi.

Dans le même temps, l'emprunt a été limité à 2,5 M€. La section d'investissement consacre par conséquent un autofinancement des projets non négligeable.

Mais pour aller plus loin encore : les comptes administratifs des 6 dernières années constatent près de 24 M€ d'investissements, tous projets confondus, majoritairement autofinancés par notre section de fonctionnement.

Ce fort niveau d'investissement présente un double avantage :

- il soutient l'économie et l'emploi ce qui relève bien sûr aussi des compétences des communes,
- il dote notre Ville des infrastructures dont elle a besoin et qui lui permettent d'être tournée résolument vers l'avenir.

Intervention de M. Christian Wendling, Adjoint au Maire en charge des finances

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées par rapport au budget prévisionnel. Corrigées des opérations d'ordre, elles s'élèvent à 7 873 422,46 €, soit une économie de 247 897,54 € soit 3,05 %.

Les principales baisses proviennent des charges à caractère général pour 4,07 % et des charges de personnel pour 1,56 %.

En même temps les recettes ont progressé de 57 474,97 €, soit 0,62 %.

En comparant le CA 2015 au CA 2014, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 852 049,42 €, dont 423 177,15 € de charges à caractère général dues à la reprise de l'activité au Point d'Eau, 78 000 € en charges de personnel, soit 2 % liées aux nouveaux rythmes scolaires sur une année pleine et au glissement technicité vieillesse. Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 352 206,32 €, dues à la conclusion d'un partenariat avec la MJC et à l'augmentation du déficit structurel du Pôle Enfance. Malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de 170 000 €, les recettes ont progressé de 260 000 € entre le CA 2015 et 2014 sans augmentation des taux uniquement due à l'augmentation des bases, des nouveaux habitants et à la reprise du Pôle multifonctionnel.

Cela nous amène à un excédent de fonctionnement hors opérations de transfert pour l'exercice 2015 de 336 619,29 €. A cela s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 2014 et les opérations de transfert, soit un excédent total de 624 502,40 €.

En investissement, l'ensemble des opérations réalisées ou engagées se monte à 3 757 528,95 € (pm 6 269 725,24 € en 2014), soit 74 % du budget prévu, soit plus de 18 millions d'investissements en 4 ans.

Les principaux investissements réalisés ou en cours de réalisation sont le pôle multifonctionnel du Point d'Eau pour 2 959 432,92 €, l'éclairage public pour 272 523,48 €, le premier versement pour la nouvelle crèche du Bohrie pour 119 299,62 €, des travaux et du mobilier dans les écoles pour 99 872,11 €, divers travaux dans les périscolaires pour 93 842,38 €, et divers achats de mobilier et matériel pour 62 711,61 €.

Ces opérations ont été financées par le remboursement du FCTVA de 2015 pour 281 639,73 €, par la taxe locale d'équipement pour 59 605,37 €, par des subventions pour 432 857,35 €, par l'excédent de fonctionnement 2014 pour 1 318 691,14 € et par un emprunt de 2 500 000,00 €.

Le déficit d'investissement, soit 343 017,84 €, sera intégralement couvert par l'excédent de fonctionnement 2015.

L'excédent de fonctionnement restant, soit 281 484,56 €, sera reporté en recettes de fonctionnement 2016.

Pour financer 18 millions d'investissement en 4 années, nous avons eu recours à 9 460 000 € d'emprunts, soit 47,5 % d'autofinancement.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Le compte administratif grave dans le marbre les dépenses de notre commune. Il ne peut plus être corrigé par une décision modificative (DM). Le compte administratif nous ramène irrémédiablement aux réalités puisqu'il permet de constater, ou non, si les annonces faites par le Maire et son équipe, lors de la présentation et du vote du budget primitif, se sont concrétisées dans les faits.

1 - Dans un premier temps, j'ai examiné les annonces budgétaires de début 2015 et vérifié leur concrétisation dans le compte administratif 2015 qui nous est présenté : j'ai examiné le taux des crédits utilisés par rapport aux crédits votés par votre équipe.

Concernant la section de fonctionnement :

- On observe un taux de réalisation de 101 % pour les recettes (8 210 041,75 € encaissés pour 8 152 566 ,78 € prévus dans le budget),
- Et on constate un taux de réalisation de 94 % pour les dépenses (8 176 092,57 € dépensés pour 8 743 120 € prévus en crédit ouvert).

On peut admettre que les dépenses de la section de fonctionnement soumises au vote des élus ont été correctement estimées.

Concernant la section d'investissement :

- Le taux de crédits employés par rapport aux crédits ouverts en recettes lors du vote du budget est nettement plus faible puisqu'il est seulement de 74 % (4 884 239,87 € de titres émis + 121 174,06 € de restes à réaliser pour 6 743 148,59 € de crédits ouverts).
- Le taux crédits employés par rapport aux crédits ouverts en dépenses est dans le même ordre de grandeur soit 76 % (4 308 357,58 € de titres émis + 133 852,49 € de restes à réaliser pour 5 836 926,89 € de crédits ouverts).

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement soumises au vote des élus ont été surestimées.

2 - Dans un deuxième temps, j'ai effectué une comparaison entre les dépenses de fonctionnement qui sont inscrites dans le compte administratif de cette année 2015 avec celles qui étaient inscrites l'année précédente au compte administratif 2014

La comparaison des dépenses réelles de fonctionnement des comptes administratifs révèle une progression ahurissante de 12,1 %, puisqu'elles sont passées (en additionnant les mandats émis et les charges rattachées) de 7 021 373,04 € au compte administratif 2014 à 7 873 422,46 € au compte administratif 2015.

Cette progression est d'autant plus incompréhensible que la hausse des prix (taux d'inflation) en France était quasi nulle pour cette même année 2015.

Chaque année, vous nous annoncez quasi rituellement une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette fois, Monsieur le Maire, vous êtes pris la main dans le sac : vos dépenses de fonctionnement ont littéralement explosé entre 2014 et 2015 !

J'ai cherché et trouvé quels étaient les postes de dépenses en section de fonctionnement qui pouvaient expliquer cette explosion de vos dépenses en examinant le détail fourni à la page 13 de la section de fonctionnement que vous nous avez fait parvenir :

- Le compte 012 « dépenses de personnel » a une évolution supérieure à l'inflation mais que je qualifierais, toutefois, de raisonnable (+1,99 % ; 4 006 140,95 € en 2015 contre 3 928 147,64 € en 2014, soit + 77 993,31 €).
- En revanche, le compte 011 « charges à caractère général » s'est envolé entre 2014 et 2015 : + 25 %.
- Le compte 60612 « énergie électricité » a retenu mon attention. Il pèse 428 202,13 € en 2015 et a augmenté de 18,50 %. Le fonctionnement du Point d'Eau est passé par là, je suppose, et nous sommes loin des bâtiments modernes à énergie positive, cela ressemble davantage à un gouffre à énergie.
- Le compte 60623 « alimentation » qui s'élève à 140 991,07 € en 2015 a augmenté de 4 %.
- Le compte 611 « contrats de prestations de services » est passé de 89 223,41 € en 2014 à 217 670,77 € en 2015, a été multiplié par 2,4, soit une augmentation + 144 %.
- Parmi les postes de dépense intitulés « divers », deux ont également retenu mon attention, mais impossible de savoir ce dont il s'agit puisqu'ils sont intitulés « divers » sans autre précision, et ce sont des dépenses cachées aux élus du Conseil municipal :
 - Le premier de ces « divers » est le compte 6238 qui est passé de 17 826,55 € à 225 297,81 €, soit une augmentation de + 1 163 %. Je dis bien MILLE CENT SOIXANTE TROIS POUR CENT. C'est une véritable explosion sans la moindre explication.
 - L'autre « divers » est le compte 6188, qui est passé de 56 594,51 € à 80 336,30 €, soit une augmentation de + 42 %

Je suis curieuse de connaître le détail composant tous ces comptes « divers » et je vous demande officiellement de nous en communiquer le détail des années 2014 et 2015.

Au-delà de ces explosions de chiffres, il ne faut pas oublier que la dette qui pèse aujourd'hui sur les épaules des Ostwaldoises et Ostwaldois, s'élève, au 31/12/2015, à 14 797 244 €. Pour une famille de 4 personnes, cela représente tout de même une somme de plus de 5000 € !

- Le ratio « encours de la dette / population » est à 1034,54 €, soit largement au-dessus de celui des autres communes de même catégorie. Ostwald est tout en haut du tableau pour cet indicateur ; Ostwald est l'une des communes les plus endettées de France.
- Un autre ratio mesurant la santé financière de notre commune s'appelle « encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement », se dégrade dangereusement puisqu'il était à 1,29 en 2014 et s'élève aujourd'hui à 1,47. Ce ratio signifie que si aujourd'hui, on stoppait toutes les dépenses, il faudrait un an et demi à la ville d'Ostwald pour éponger sa dette.

Ce qui m'inquiète vraiment c'est que cet indicateur « encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement » pour les autres communes, de taille comparable, s'est amélioré entre 2014 et 2015 puisqu'il est passé, de 0,8 à 0,7. En fournissant le même effort moyen que ces communes, que vous ne faites pas, il faudra à ce rythme plus de sept ans à Ostwald pour arriver au niveau actuel des autres communes.

De même le ratio « encours de la dette / population » a diminué très significativement pour les autres communes de la même catégorie. Nous constatons que tout le monde a fait des efforts, sauf la commune d'Ostwald qui va dans le sens contraire !

Monsieur le Maire, il y a 3 leviers pour la gestion financière d'Ostwald : augmenter la dotation de l'Etat, diminuer les dépenses de fonctionnement, augmenter les impôts habitants, des artisans, des commerces et des entreprises d'Ostwald.

L'Etat n'est pas venu à votre secours, puisque le Gouvernement a décidé une baisse drastique des dotations, qui ont conduit les communes de France (sauf Ostwald !) à revoir leurs politiques budgétaires et à diminuer leurs dépenses.

Comme aucun effort n'a été réalisé sur les dépenses de fonctionnement, il vous a donc fallu augmenter les impôts locaux.

Au regard des 2 indicateurs de santé financière que je viens de décrire, j'ai très peur que cela ne suffise pas et que l'augmentation des taux d'impôts locaux de 2016 ne soit malheureusement que le début d'une longue série d'augmentation. Les habitants et entreprises d'Ostwald sont déjà assommés par les autres impôts et taxes nationales et risquent les uns de perdre du pouvoir d'achat et les autres de licencier ou fermer boutique.

Je redis ce que j'ai déjà dit il y a un an : selon les observateurs économiques, plus de la moitié des communes en France risquent d'être mises sous tutelle de l'Etat car incapables de rembourser leurs dettes. Ostwald est sur une très mauvaise pente financière.

En conclusion, je n'approuve pas ce compte administratif 2015 que vous nous soumettez ce soir.

Intervention de Mme Anne Eberhardt

Les questions que nous nous posons par rapport à ce compte administratif sont les suivantes :

- A combien s'élève la dette de la Ville et combien coûte-t-elle ?
- Et l'endettement de la Ville d'Ostwald est-il maîtrisé ?

Nous sommes vigilants au niveau de l'endettement de notre Ville, car l'endettement présente l'avantage de faire financer des équipements ayant une longue durée de vie par les générations de contribuables qui en bénéficieront. En contrepartie, lorsque son niveau devient trop important, l'endettement peut mettre la collectivité en difficulté, ce qui est le cas pour Ostwald.

Difficultés, d'abord, parce que la collectivité devra consacrer des sommes substantielles au versement des annuités, avec :

- D'une part, les intérêts payés au cours de l'année : plus de 255 000 € pour le compte administratif 2014 et près de 308 000 € dans celui de 2015, et pour 2016, 362 600 € prévus à ce titre au budget primitif.
- Et d'autre part, le capital remboursé au cours de l'année (chapitre 16, compte 16449 - compte 166) : nous n'avons pas trouvé ce montant.

L'augmentation de ces annuités va grever notre capacité d'investissement par le remboursement du capital et va peser sur nos frais de fonctionnement par le paiement des intérêts.

De plus, si les banques considèrent que le taux d'endettement est trop élevé, elles anticiperont des difficultés de remboursement. En réaction, elles nous appliqueront des taux d'intérêt très élevés au moment d'accorder de nouveaux prêts ou refuseront tout simplement d'en accorder.

Ainsi, si nous voyons notre dette échapper à notre maîtrise, nous courons le risque de payer des intérêts toujours plus élevés et – à long terme – de ne plus emprunter. Et c'est ce qui est en train de se passer puisque l'encours de la dette d'Ostwald est de 147,20 % dans le compte administratif 2015, contre 129,17 % en 2014. On peut donc légitimement se poser la question de savoir quel niveau celui-ci va atteindre en 2016 ?

Ainsi, à la question « l'endettement de la Ville d'Ostwald est maîtrisé », nous sommes hésitants quant à la réponse à apporter !

A cet effet, nous aimerions connaître le ratio « encours de la dette / épargne brute », le taux d'épargne nette et le taux d'épargne brute ?

Pour finir, une dernière remarque, Mme MEYER-TRABER avait, en son temps, déployé pendant plusieurs années son énergie pour redresser les comptes de la Ville et arriver à une situation financière saine. Nous nous interrogeons : Quelle sera la situation financière de la Ville dans 4 ans, en 2020, vu l'endettement actuel ? Et quelles seront alors les marges de manœuvre ?

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

D'une manière générale, et concernant l'anticipation dans la gestion budgétaire, je rappelle que notre équipe est parvenue à maîtriser 48 ha de terres, dont une partie a été nécessaire – et le sera encore pour l'avenir – pour organiser le territoire (urbanisation, zones environnementales,...).

Concernant l'endettement, les ratios sont, bien entendu, sous contrôle. Dans ce contexte, la Ville a conclu un partenariat pour la construction de l'éco-quartier des Rives du Bohrie. Dans ce cadre, l'aménageur participe au financement des équipements publics (une crèche, un groupe scolaire, un équipement sportif, une bibliothèque, des jardins familiaux) à hauteur de 60 % en moyenne.

Bien sûr, le recours à l'emprunt est aujourd'hui écarté pour les investissements futurs. Mais, force est de reconnaître que la Ville a su faire face à la construction d'équipements nécessaires à l'animation de la vie locale et au service des citoyens. C'est le cas d'équipements neufs (Point d'Eau, salle d'arts martiaux et périscolaire Schloessel, square rue de Mulhouse) ou réhabilités (écoles, bâtiments périscolaires). C'est là une des conditions du bien vivre, puis du mieux vivre, pour lesquels nous devons être garants.

L'endettement est la conséquence naturelle de ces investissements. Il s'agit donc d'un investissement sur l'avenir qui est d'ailleurs préalable à l'arrivée de nouveaux résidents, elle-même préalable à l'apport de nouvelles recettes de fonctionnement.

Il est donc un lien de cause à effet : la Ville investit ; des équipements sont proposés ; les nouveaux habitants liés à l'urbanisation peuvent être accueillis et disposent de services ; les nouveaux habitants participent à la fiscalité locale et cofinancent ainsi ces investissements.

Réponse de M. Christian Wendling, Adjoint au Maire en charge des finances

Pour répondre plus précisément sur les comptes et les ratios, on notera que :

- L'augmentation du chapitre budgétaire 011 (charges générales) entre 2014 et 2015 est directement liée à la reprise de l'activité culturelle déployée, dans le nouveau Point d'Eau.
- L'endettement de la Ville s'élève, au 31/12/2015, à 12 085 000 €. Le taux moyen des emprunts souscrits est de 2,69 %. Les annuités sont réparties sur 20 ans. L'annuité pour 2015 s'élève, en capital, à 684 181 € et figure en page 18 du budget.
- Les ratios relatifs à la dette résultent de la combinaison du montant de la dette, d'une part, et de l'épargne brute, d'autre part. Ces deux éléments sont d'ailleurs fortement liés, notamment au moment où les investissements majeurs sont consentis.
- Enfin, le taux d'endettement par habitant, au 31/12/2015, est de 1 003 € pour Ostwald, alors que la moyenne des communes de l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à 798 €. Ce taux peut aller (pour les communes ayant fortement investi) à 1 300 €.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Maire quitte la salle et M. Christian Wendling en prend la présidence.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré,
le Maire ayant quitté la salle,
d é c i d e par 26 voix pour, 6 contre

- d'approuver les résultats de l'exercice 2015.
 - 1) pour la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 624 502,40 €
 - 2) pour la section d'investissement qui dégage un besoin de financement de 330 339,41 €Soit au final un résultat de + 294 162,99 €.
- d'approuver les restes à réaliser 2015 de 133 852,49 € en dépenses et de 121 174,06 € en recettes.
- d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 un montant de 343 017,84 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 330 339,41 € ainsi que les restes à réaliser à hauteur de 12 678,43 €.
- de reporter le résultat net à la section de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » pour un montant de 281 484,56 € et à la section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » pour un montant de 330 339,41 €.

3°) - Compte administratif 2015 - Pôle Enfance

Le fonctionnement du Pôle de l'Enfance s'effectue dans le cadre d'un budget annexe avec une seule section de fonctionnement. Le résultat pour cet exercice 2015 est déficitaire pour un montant de 437 250,92 €.

S'agissant d'un déficit d'un budget annexe, il n'y a pas lieu d'en prévoir une affectation. Les crédits correspondants à ce déficit sont inscrits respectivement au budget primitif 2016 de la Commune au compte 6521 et au budget annexe.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a d o p t e par 27 voix pour, 6 abstentions

le compte administratif 2015 du Pôle Enfance.

4°) - Compte de gestion 2015 - Ville d'Ostwald

Le Trésorier en charge du budget a communiqué le compte de gestion de la Ville d'Ostwald pour l'exercice 2015.

Ce document retrace la tenue comptable du budget 2015 de la Ville d'Ostwald. Il est conforme dans son résultat aux comptes constatés dans le compte administratif 2015 de la Ville d'Ostwald.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a d o p t e par 27 voix pour, 4 contre, 2 abstentions

le compte de gestion 2015 de la Ville d'Ostwald.

5°) - Compte de gestion 2015 - Pôle Enfance

Le Trésorier en charge des opérations comptables du Pôle de l'Enfance a communiqué son compte de gestion 2015 afférent au fonctionnement de cette structure d'accueil.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a d o p t e par 27 voix pour, 6 abstentions

le compte de gestion 2015 du Pôle Enfance.

6°) - Budget supplémentaire 2016 - Ville d'Ostwald

Le budget supplémentaire reprend dans ses sections d'investissement et de fonctionnement les résultats approuvés au compte administratif 2015 :

- En section de fonctionnement : Résultat positif reporté 281 484,56 € inscrit au compte 002.
- En section d'investissement : Solde d'exécution négatif reporté de 330 339,41 € inscrit au compte 001.
- Affectation de 343 017,84 € au compte 1068 pour le financement des investissements.

Ce budget supplémentaire tient également compte des restes à réaliser de l'exercice 2015, à reporter pour le budget 2016, qui s'élèvent à 133 852,49 € en dépenses et 121 174,06 € en recettes.

Il s'équilibre avec les ajustements pour les deux sections budgétaires, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	1 121 119,06 €
Recettes	1 121 119,06 €

Investissement :

Dépenses	1 894 810,96 €
Recettes	1 894 810,96 €

Le budget supplémentaire 2016 est transmis en annexe.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 27 voix pour, 4 contre, 2 abstentions

le budget supplémentaire 2016 de la Ville d'Ostwald.

7°) - Décision modificative n° 1 - Pôle Enfance

L'assemblée municipale est appelée à valider la décision modificative explicitée dans le document budgétaire joint. Elle s'inscrit au titre des reports du résultat du compte administratif 2015.

.../..

En Dépenses :

Compte 002 – Report du besoin de financement 2015 437 250,92 €

En Recettes :

Compte 7552 – Prise en charge du déficit 2015 au
Budget de la Commune 437 250,92 €

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 27 voix pour, 6 abstentions

- d'adopter cette décision modificative n° 1 du Pôle Enfance
- d'autoriser le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes de cette subvention d'équilibre.

8°) - Admissions en non valeur - Budget Pôle Enfance

Le Comptable public nous fait part du non recouvrement de titres de produits communaux pour un montant global de 244,18 €, relatifs aux exercices de 2009 à 2013.

Il s'agit essentiellement de produits non recouverts au titre de la Petite Enfance.
Toutes les voies de recours mises en œuvre par le comptable ont été épuisées.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

- de constater l'impossibilité de recouvrer ces créances
- d'autoriser le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

9°) - Tarifs

a) Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les actuels tarifs des structures d'accueil de loisirs sans hébergement ont été fixés par délibérations du Conseil municipal en date du 04 juillet 2015 et du 13 mars 2006.

Il vous est proposé d'actualiser ces tarifs afin de les adapter au contexte économique actuel et de renforcer l'équité des usagers vis-à-vis des services.

Il y a lieu de rappeler que la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires qui a été mise en place à compter de la rentrée 2014/2015, conformément à la loi n° 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, a diminué les durées des journées d'école des élèves, dégageant ainsi « des temps d'Activités Périscolaires ». Cette animation est placée sous la responsabilité de la Ville, qui a réorganisé et enrichi de manière conséquente (lieu d'accueil et personnel supplémentaire) les structures d'accueil de loisirs sans hébergement.

Il est proposé, à compter du 1^{er} septembre 2016, d'actualiser les tranches de quotients familiaux établies en 2005, ainsi que les tarifs du périscolaire et des loisirs, selon le tableau tarifaire en annexe.

Dans le même temps, il vous est proposé d'adopter le règlement de fonctionnement des quatre structures d'accueil « Oasis », qui est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
a d o p t e à l'unanimité

- l'actualisation des tranches de quotients familiaux établies en 2005, ainsi que les tarifs du périscolaire et des loisirs, selon le tableau tarifaire en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2016
- le règlement de fonctionnement des quatre structures d'accueil « Oasis », qui est annexé à la présente délibération.

b) Ecole Municipale de Musique d'Ostwald (EMMO)

Le Conseil municipal est appelé à statuer sur les propositions de tarifs concernant l'Ecole Municipale de Musique qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les formations musicales proposées sont identiques à celles de la rentrée 2015/2016 et il est proposé d'augmenter de manière uniforme l'ensemble des tarifs à hauteur de 1 %, selon le tableau en annexe.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
a p p r o u v e à l'unanimité

les propositions de tarifs concernant l'Ecole Municipale de Musique qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016, telles qu'elles figurent en annexe.

c) Restauration scolaire

Le tarif de la restauration scolaire a été fixé par délibération du Conseil municipal du 20 juin 2014. Par correspondance avec les tarifs de l'ALSH, il est proposé de maintenir le tarif pour les Ostwaldois à 5 euros par repas et de porter ce prix à 6,75 euros pour les non Ostwaldois.

Par ailleurs, et pour des raisons de solidarité, il est proposé au Conseil municipal de valider une réduction de 10 % du tarif pour les fratries, cette réduction intervenant à partir du 2^{ème} enfant inclus : concrètement une réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant, le 3^{ème} enfant, etc.

Les tarifs réduits seraient, par conséquent, de 4,50 euros pour les Ostwaldois et 6,07 euros pour les non Ostwaldois.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
a p p r o u v e à l'unanimité

les propositions tarifaires concernant la restauration scolaire, à savoir :

- pour les Ostwaldois : 5,00 € le repas
- pour les non Ostwaldois : 6,75 € le repas
- réduction de 10 % pour les fratries à partir du 2^{ème} enfant inclus, soit 4,50 € pour les Ostwaldois et 6,07 € pour les non Ostwaldois.

10°) - Subvention de solidarité

L'association des Maires du Bas-Rhin vient de créer un fonds de solidarité pour venir en aide aux communes sinistrées du département suite aux évènements météo récents, qu'il s'agisse d'orages violents ou d'inondations.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à cette mobilisation et de participer financièrement au fonds de solidarité, à hauteur de 1000 €.

Ce crédit sera intégré dans la chapitre « Subvention » du budget de la Ville.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

le versement à l'Association des Maires du Bas-Rhin d'une subvention de 1 000 € au titre du fonds de soutien pour les communes sinistrées du fait des évènements météo récents.

URBANISME

11°) - Subventions du patrimoine - Attribution

L'assemblée municipale est appelée à valider l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires, dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008.

Neuf dossiers complets ont été déposés. Après instruction par les services, les subventions varient de 133,40 € à 1 188,70 € pour un total de 4 372,50 €.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

l'attribution de ces subventions.

AFFAIRES DE PERSONNEL

12°) - Tableau des effectifs - Actualisation

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

Il appartient ainsi au Conseil municipal d'arrêter le tableau des effectifs et de procéder à son actualisation.

Le dernier tableau des emplois communaux a été adopté le 18 mars 2016 lors de la présentation du Budget Primitif de 2016.

Son actualisation est effectuée en fonction :

- Des changements de grades à intervenir suite aux avancements et promotions qui, préalablement, auront fait l'objet d'un avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- Des créations ou suppressions de postes.

Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois communaux, comme suit :

- De créer, à compter du 1^{er} juillet 2016, les emplois permanents à temps complet suivants :
 - o Un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe
 - o Trois emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - o Deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - o Deux emplois d'auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe
 - o Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- De créer, à compter du 1^{er} septembre 2016, l'emploi permanent à temps complet suivant :
 - o Un emploi de technicien contractuel, occupant les fonctions de régisseur lumière rémunéré sur la base d'un net mensuel de 1 600 €
- De supprimer, à compter du 1^{er} juillet 2016 :
 - o Deux emplois d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - o Un emploi d'animateur
 - o Deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - o Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o Deux emplois d'agent social de 2^{ème} classe
 - o Un emploi fonctionnel de DGS
 - o Un emploi de directeur territorial
- De transformer, à compter du 1^{er} juillet 2016 :
 - o Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28h), en temps complet (35h)

Intervention de Mme Anne Eberhardt

Une remarque : l'actualisation n'est pas très claire entre les créations et les suppressions : quelle création correspond à quelle suppression ?

Réponse de M. Christian Wendling, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines

La présente délibération permet d'ajuster le tableau des effectifs à la situation réelle. Il n'y a ni création, ni suppression d'emploi.

M. Jean-Marie Beutel, Maire, ajoute que ces ajustements ont été opérés initialement au moment de l'adoption du budget primitif 2016 et, qu'à cette occasion, le nombre d'emplois budgétaires a été ramené de 192 à 150. Pour autant, il n'y a pas eu suppression de 42 emplois. Le chiffre ramené en « équivalent temps plein » (ETP) est encore inférieur.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
a p p r o u v e à l'unanimité

ces modifications apportées au tableau des effectifs.

13°) - Règlement de formation

Le Ville d'Ostwald a mis en œuvre un plan de formation professionnelle, qui permet de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Ce plan annuel de formation est établi afin, notamment, de valoriser les compétences professionnelles, de favoriser l'épanouissement professionnel et de satisfaire aux attentes légitimes du personnel. Un bilan de formation est annuellement présenté au Comité Technique de la Ville d'Ostwald.

Ce même comité a approuvé, lors de la réunion du 25 mai 2016, le règlement de formation qui comporte trois chapitres fondamentaux : les différentes catégories de formation, l'accès à la formation et le droit individuel à la formation.

Il est annexé au présent rapport.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
a d o p t e à l'unanimité

le règlement de formation, tel qu'il figure en annexe.

14°) - Fixation des critères d'évaluation de la valeur professionnelle

Le Comité Technique de la Ville d'Ostwald a examiné, dans sa séance du 25 mai 2016, la mise en œuvre des critères d'évaluation des agents.

Le décret du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent d'un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, doté d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Les modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014.

Il appartient à la collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, l'aptitude à exercer des fonctions de niveau supérieur.

Le Comité Technique de la Ville d'Ostwald a émis un avis favorable aux critères ci-dessus, lors de la réunion du 25 mai 2016.

Intervention de Mme Anne Eberhardt

Comment fonctionniez-vous jusqu'à présent au sein de la Ville d'Ostwald ? Les agents étaient-ils notés ?

Qu'avez-vous fait au titre de l'année 2015 ?

A quelle période de l'année ont lieu les entretiens professionnels pour les agents de la Ville ?

.../..

Intervention de Mme Catherine Geiger

Les agents de la commune d'Ostwald vont enfin bénéficier de méthodes d'évaluation similaires à celles mises en place dans d'autres administrations françaises il y a plus de 10 ans.

Si j'ai bien compris en lisant entre les lignes, c'est la fin de l'avancement automatique à l'ancienneté : désormais pour les avancements d'échelon et de grade, vous devrez vous fonder sur la valeur professionnelle appréciée par le « compte-rendu » de l'entretien professionnel.

Afin que les Ostwaldois et Ostwaldoises puissent bénéficier d'un service de qualité croissante dans une enveloppe de charges de personnel contenue, je compte sur vous pour faire de l'entretien professionnel un véritable levier de performance et de motivation du personnel.

En particulier, je compte sur vous pour que les objectifs fixés lors de ces entretiens ne soient pas totalement bidons ou bien, à l'inverse, totalement inatteignables, contournant ainsi l'esprit du dispositif.

A propos de motivation et de performance du personnel, je vous remercie de nous communiquer le nombre de jours de grèves effectués par le personnel de la ville d'Ostwald depuis le début de l'année, notamment dans le cadre de la loi travail. Je vous remercie également de nous confirmer que ces jours de grèves n'ont pas été payés, comme cela a pu être fait par le passé, un certain 12 novembre 2010, lors d'une grève contre la loi retraite.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

Les entretiens d'évaluation ont été organisés par le passé, en fin d'année ou au début de l'année suivante.

Concernant, les absences pour grève, il y a peu de mobilisation, s'agissant du personnel de la Ville, contre la loi dite « travail ».

Concernant les avancements de grade, ceux-ci ne sont pas automatiques et restent soumis à la valeur professionnelle, d'une part, et une volonté de l'autorité territoriale, d'autre part.

M. Sylvain Brousse, Adjoint au Maire, s'étonne du lien qui est fait par Mme Catherine Geiger entre grève et motivation du personnel.

Mme Véronique Kolb, Conseillère déléguée, s'étonne également de cette intervention, connaissant bien les avantages et inconvénients de l'évaluation professionnelle.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

- De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle comme énumérés ci-dessus,
- D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent,
- De s'appuyer, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le modèle en annexe.

15°) - Analyse des risques psychosociaux : Convention avec le Centre de Gestion

L'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (art. L 4121-1 du Code du travail).

Pour ce faire, les collectivités réaliseront un diagnostic des risques psychosociaux (RPS) qui sera intégré dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels, mais également d'établir un plan de prévention des RPS assorti d'un plan d'actions.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de diagnostics des risques psychosociaux par un prestataire extérieur et propose aux collectivités d'adhérer, sur la base d'une convention, à la démarche mutualisée afin de leur permettre de disposer d'un diagnostic des risques psychosociaux et d'un plan de prévention personnalisés.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville d'Ostwald, dans sa séance du 25 mai 2016, a émis un avis favorable à ce dispositif.

La convention constitutive de groupement de commandes ainsi que l'avenant d'adhésion au groupement de commandes sont annexés au présent rapport.

Une subvention sera sollicitée auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation de ce diagnostic.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

d'autoriser le Maire :

- A signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive au groupement de commandes, dont les dispositions sont les suivantes :
 - o Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles à la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
 - o La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
 - o Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- A déposer le dossier de subventionnement auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation de ce diagnostic.

16°) - Evaluation du document unique des risques professionnels : Convention avec le Centre de Gestion

Par délibération en date du 12 décembre 2011 et du 03 octobre 2012, la Ville d'Ostwald confiait la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Il est proposé aujourd'hui de signer une convention avec le Centre de Gestion pour l'accompagnement de la collectivité dans la mise à jour du document unique de la Ville. L'intervention du Centre de Gestion est fixée à 240 euros par journée d'intervention.

Le document unique des risques professionnels est annexé au présent rapport.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville d'Ostwald, dans sa séance du 25 mai 2016, a émis un avis favorable à cette démarche et approuvé le document unique d'évaluation des risques professionnels, établi par la société SOCOTEC.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
d é c i d e à l'unanimité

- d'approuver le document unique des risques professionnels
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Bas-Rhin, pour l'accompagnement de la collectivité dans la mise à jour du document unique des risques professionnels (DUER).

AFFAIRES SCOLAIRES

17°) - Modification du règlement de la restauration scolaire

Le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire a pour vocation d'indiquer aux familles utilisatrices les modalités d'accès au service pour ses écoles primaires et le collège.

Il est amené à subir quelques modifications d'ordre technique et précisions pour la prochaine rentrée 2016/2017.

Ces modifications et précisions portent pour l'essentiel sur :

- Les mécanismes de réservation des places
- Les délais pour l'annulation des repas commandés
- L'accueil d'enfants présentant des risques d'allergie ou souffrant de maladie chronique
- La discipline et les règles de vie.

Le règlement est joint en annexe.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré
a p p r o u v e à l'unanimité

les modifications de ce règlement pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2016.

MARCHES PUBLICS

18°) - Marchés Publics

La Ville a mené plusieurs consultations publiques dans le cadre des dispositions du Code des marchés publics.

a) Renouvellement de l'éclairage public – Rue Michael Faraday

Le renouvellement de cet éclairage public a été prévu et inscrit au Budget Primitif 2016. Le projet comprend l'installation de 24 mâts dans la rue Michael Faraday et Alfred Kastler.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 14 juin dernier. La CAO propose de retenir l'offre la plus avantageuse, présentée par la société Eiffage Energie, implantée à Ostwald, pour un montant de 68 596,01 € HT.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce marché et d'autoriser le Maire à intervenir au marché correspondant.

b) Renouvellement de l'éclairage public – Rue des Cigognes

Le renouvellement de cet éclairage public a été prévu et inscrit au Budget Primitif 2016 pour des raisons de vétusté. Le projet comprend l'installation de 11 mâts à Leeds avec dispositif d'abaissement autonome.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 14 juin dernier. La CAO propose de retenir l'offre la plus avantageuse, présentée par la société SOGECA, implantée à Herrlisheim, pour un montant de 40 202,00 € HT.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce marché et d'autoriser le Maire à intervenir au marché correspondant.

c) Rénovation de la chaufferie du Centre Sportif et de Loisirs (CSL)

Le rénovation de la chaufferie du CSL a été prévue et inscrite au Budget Primitif 2016 pour des raisons de vétusté. Le projet comprend l'installation de deux chaudières gaz à condensation avec un objectif d'économie d'énergie de 10 % et un gain en termes de gaz à effet de serre.

Cinq offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 14 juin dernier. La CAO propose de retenir l'offre la plus avantageuse, présentée par la société Génie Climatique de l'Est, implantée à Hoenheim, pour un montant de 67 653,35 € HT.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce marché et d'autoriser le Maire à intervenir au marché correspondant.

TRAVAUX

19°) - Adaptation au Handicap (Ad'Ap) : Validation du planning des Travaux

Au regard de la loi 2005-102 du 11 février 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », ainsi qu'à l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 et le décret n° 2014-1327 du 05 novembre 2014, les propriétaires ou les exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) ou d'Installations Ouvertes au Public (IOP) non accessibles aux personnes en situation de handicap se doivent d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), en vue de se rendre conforme, dans une période définie, aux obligations réglementaires citées.

Dans ce contexte, la Ville d'Ostwald a recensé dans son patrimoine les ERP et IOP dit « communaux », suite à la directive préfectorale du 12 avril 2016.

Sur ces bases, la collectivité se propose de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée, dit de « Patrimoine » à l'organe instructeur de la Préfecture du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

- d'approuver le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de patrimoine de la Ville d'Ostwald, ainsi que sa mise en œuvre, selon le planning annexé
- d'autoriser le Maire à solliciter les aides financières.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire remercie les conseillers de leur présence et lève la séance à 20h05.